

BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

ROBERT RUMILLY

*de l'Académie canadienne-française*

LE PROBLÈME NATIONAL  
DES  
CANADIENS FRANÇAIS

ÉDITIONS FIDES

**ROBERT RUMILLY**

*de l'Académie canadienne-française*

**DU MÊME AUTEUR**

Littérature française moderne (1931)  
Sir Wilfrid Laurier (1931)  
Sainte-Anne-de-Beaupré (1932)  
La Vérendrye (1932)  
Papineau (1933)  
Chefs de File (1934)  
Marguerite Bourgeoys (1935)  
Marie Barbier (1935)  
Mercier (1935)  
Mgr Lafleche et son temps (1936)  
La plus riche aumône (histoire de la Société de Saint-Vincent-de-Paul  
au Canada) (1946)  
L'Autonomie provinciale (1948)  
Le Frère de Marie-Victorin et son temps (1949)  
Les Iles de la Madeleine (1951)  
Histoire du Canada (1952)  
Histoire des Acadiens (1955)  
Histoire des Franco-Américains (1958)  
Histoire de la Province de Québec:  
Tome I — *Georges-Etienne Cartier*; II — *Le Coup d'Etat*; III —  
*Chapleau*; IV — *Les Castors*; V — *Riel*; VI — *Les Nationaux*;  
VII — *L.-O. Taillon*; VIII — *Laurier*; IX — *F.-G. Marchand*; X —  
*Israël Tarte*; XI — *S.-N. Parent*; XII — *Les Ecoles du Nord-Ouest*;  
XIII — *Bourassa*; XIV — *Lomer Gouin*; XV — *Mgr Bruchési*;  
XVI — *Défaite de Laurier*; XVII — *Les Ecoles du Keewatin*; XVIII  
— *Le Règlement 17*; XIX — *1914*; XX — *Philippe Landry*; XXI —  
*Courselette*; XXII — *La Conscription*; XXIII — *L'Armistice*; XXIV  
— *Succession de Laurier*; XXV — *Alexandre Taschereau*; XXVI  
— *Rayonnement de Québec*; XXVII — *Rivalité Gouin-Lapointe*;  
XXVIII — *La rue Saint-Jacques*; XXIX — *Vers l'âge d'or*; XXX —  
*Camillien Horde*; XXXI — *Léonide Perron*; XXXII — *La dépres-*  
*sion*; XXXIII — *La plaie du chômage*.

*Fiche de catalogue*

FIDES 62-33

**LE PROBLÈME NATIONAL  
DES  
CANADIENS FRANÇAIS**

*Préface du Rév. Père G. Lamarche, c.s.v.*

**BIBLIOTHÈQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

**MONTREAL**

**FIDES**

**PARIS**

## Préface

*Les grands anniversaires sont pour les peuples des occasions de réflexion. Le peuple canadien-français a commencé à réfléchir sur le centième anniversaire de son alliance avec les peuples britanniques du Canada. Réflexion grave entre toutes puisque l'alliance de 1867 comportait pour l'associé français des risques vitaux et qu'il s'agit de voir comment ces risques ont été surmontés, l'examen historique devant à son tour fixer les routes de l'avenir.*

*Il y avait en 1867 un premier risque de disparité. Deux nations s'associaient qui paraissaient nettement antinomiques: une nation française essentiellement inféodée au catholicisme et une nation anglaise essentiellement inféodée au protestantisme. Donc opposition radicale aussi bien des philosophies que des théologies. Aucun élément commun, semble-t-il, pour le fonds de ressemblance que postule l'amitié.*

*A ce risque énorme s'ajoutait celui de l'inégalité. D'une part un peuple gonflé de sa conquête, déjà nanti d'une puissance économique plusieurs fois supérieure à celle de l'autre, pourvu d'une supériorité numérique*

*notable et promis à un accroissement plus grand encore de ses effectifs, relié à une civilisation en voie de conquérir le monde. D'autre part, un peuple déprimé par sa défaite et cent années d'occupation consécutive, réduit économiquement à une condition de nécessiteux, moindre en nombre et ne pouvant compter que sur le lent accroissement de la nature, rattaché moralement à une civilisation en perte de prestige et partiellement décadente.*

*La disparité à elle seule aurait pu faire éclater les cadres de l'alliance. Pas de sympathies entre incompatibles. Chose surprenante, c'est l'inégalité qui maintint le concert. Et ce fut très simple: le plus fort commanda, le plus faible accepta d'obéir. Et l'alliance alla se développant, se raffermissant même, à cloche-pied.*

*Seulement, une réserve accompagnait l'obéissance du faible. Dans sa conscience profonde, il se disait: « Nous finirons d'obéir ». Car il n'est pas naturel à l'homme d'être sujet d'un semblable; il ne doit être sujet que d'un supérieur. La non-dépendance est de la dignité de l'homme.*

*Quand viendrait pour le Français canadien le jour de la non-dépendance? Quand il aurait complété sa qualité et sa quantité. En un seul mot: quand il aurait atteint son âge adulte. L'âge adulte veut une certaine qualité et une certaine quantité. Dans le groupe national, qualité veut dire l'ensemble des institutions qui permettent la perfection du groupe; quantité signifie un nombre d'individus suffisant pour mettre en valeur l'avoir national.*

*L'âge adulte étant atteint, la conscience profonde lâcherait au dehors son mot secret: le mot de la liberté.*

*Ce mot longtemps retenu serait une sorte de cri vainqueur qui a par lui-même vertu créatrice et... qui fait sortir du néant !*

*De la conscience nationale, nous entendons de plus en plus fort sourdre le cri libérateur depuis quelques années.*

*Il prend diverses formes: populaire, scientifique, historique, voire politique. La forme populaire reste encore très enveloppée; la forme scientifique s'est manifestée brillamment dans la revue *Laurentie*; la forme politique n'a jusqu'ici guère compris qu'un acte, mais majeur: la création du drapeau canadien-français, véritable déclaration d'indépendance, claquant plus fort que les mots dans l'air national.*

*Nous avons dans le présent ouvrage de Robert Rumilly la forme historique appelée à faire vibrer les échos.*

*L'histoire montrera que les deux nations, tant qu'elles étaient adolescentes, — tant qu'elles n'étaient que des nationalités, — pouvaient cohabiter. La personnalité en formation est moins exigeante; elle cède du sien parce qu'elle ne se possède pas encore. La personnalité formée exige tout son être, et, dans le cas d'une nation, c'est la souveraineté totale, le dernier mot du gouvernement de soi. (Inutile de dire qu'après coup peuvent se former des amitiés, et même meilleures, mais elles ne sont plus subies, elles sont consenties). L'histoire, en reprenant les moments antérieurs, fera voir comment peu à peu, la maturité croissant, ce qui était possible au début devenait plus difficile à mesure, pour aboutir enfin à l'impossibilité. Par la comparaison des états successifs, l'histoire a ce*



*Je crois, pour ma part, que le Canadien anglo-saxon ferait mieux le sacrifice de sa supériorité en signant un traité de renonciation complète, qui le mettrait à l'abri de tout retour en tentation. Quant au Canadien de souche française, même s'il a touché son âge adulte, on ne voit pas bien comment il oserait en assumer toutes les prérogatives si on le laisse tant soit peu compter sur la tutelle de son « protecteur ». Au fort, enlever toute tentation de force; le faible, le soustraire à toute tentation de faiblesse.*

*Les chapitres où Robert Rumilly réfute les objections courantes contre l'indépendance québécoise constituent une des meilleures contributions qu'on ait apportées à cet aspect négatif et « politique » du problème. La considération historique avait sa place ici pour renforcer les arguments tirés du présent. Le précédent historique est souvent presque à lui seul la preuve de l'avenir. On parle, par exemple, de notre faiblesse économique. L'historien montrera que si nous avons pu survivre à peu près dépouillés, avec rien, nous le pourrons, à plus forte raison, nous pourrons même vivre une fois rentrés en possession de nos biens. On craint les réactions du partenaire anglo-saxon. L'historien rappelle que celui-ci s'est montré périodiquement sécessionniste pour de petits motifs de mauvaise humeur; qu'aura-t-il à dire si, pour une question de vie ou de mort, nous voulons prendre notre liberté ? Et ainsi de suite.*

*Bref, le témoignage de Robert Rumilly nous paraît devoir jouer un rôle considérable dans l'émancipation qui s'annonce, qui s'en vient... Si l'avis n'est pas absolument net dans ses conclusions, il est tellement ferme sur le principe, tellement bien étayé de raisons anciennes et*

*actuelles, et si bien exprimé qu'on ne voudra pas l'écouter sans une attention sérieuse. L'historien de la « province de Québec » ne vient-il pas d'écrire le chapitre de l'avenir, le premier chapitre de l' « Etat français du Saint-Laurent », patrie rêvée par nos pères, par nos meilleurs maîtres et par les meilleurs éléments de notre peuple ?*

*Gustave LA MARCHE, C.S.V.  
de l'Académie canadienne-française*

## Les Canadiens français dans la Confédération

L'histoire contemporaine doit comporter des enseignements. L'influence des Canadiens français sur la politique extérieure de leur pays est nulle. Elle n'est guère plus forte, sauf exception, sur la politique intérieure.

### *Influence quasi nulle des Canadiens français*

Toutes les grandes questions qui se sont débattues à Ottawa depuis la Confédération — affaire des écoles du Nouveau-Brunswick; affaire Riel; affaire des écoles du Manitoba; affaire des écoles du Nord-Ouest; conscription en 1917; conscription en 1942; centralisation — toutes ont dressé les deux principaux éléments de la population — anglais et français — l'un contre l'autre, et toutes ont été résolues contre la volonté ou l'intérêt du Canada français. Nous parlerons de la politique d'immigration dont le but principal, inavoué mais certain, a toujours été de noyer l'élément canadien-français. Le gouvernement fédéral n'a jamais conçu de colonisation que sous la forme de l'immigration. Selon le mot de l'abbé Bilodeau dans un congrès de colonisation: « Le gouvernement fédéral n'a jamais rien voulu

faire pour la classe de colons émérites que sont les Canadiens français. » Un autre apôtre de la colonisation, Ernest Laforce, est encore plus catégorique dans ses *Bâtisseurs de pays*, paru en 1946: « Nous savons par expérience que nous ne pouvons compter sur le pouvoir fédéral qui nous est hostile, qui de tout temps nous fut hostile. »

Le plébiscite de 1942, où le gouvernement fédéral s'est fait délier par les provinces anglaises d'un engagement pris envers la province de Québec, en matière grave, fournit un exemple typique de la volonté anglo-canadienne imposée aux Canadiens français.

Arthur Cardin, qui devait s'y connaître puisqu'il avait été longtemps ministre fédéral — et certes pas ministre de pacotille — écrivait en 1945, en annonçant la formation de son éphémère *Front national*: « Nous ne sommes pas maîtres de nos destinées chez nous; et dans le conseil général de la nation, notre voix n'est entendue qu'aux époques de calme, de paix, dans les temps faciles enfin. Dès que surgit un conflit, nous ne comptons plus. On oublie alors les promesses faites et on se soumet, à nos dépens, à la volonté des autres. »

Dans les périodes de crise, les âmes se mettent à nu, les manières diplomatiques sont abandonnées. De longs cris de mépris et de haine contre la province française et catholique retentissent alors et se répercutent dans les provinces anglaises. Un candidat embarrassé, en Ontario ou dans l'Ouest, se tire toujours d'affaire en tapant sur la province de Québec. Le rendement est sûr.

Les Anglo-Canadiens n'ont jamais pu admettre que les Canadiens français ne soient pas comme eux, ne

pensent pas comme eux, n'agissent pas comme eux. Toute différence leur apparaît comme une infériorité, et en même temps comme une provocation plus ou moins intolérable. L'excitation des crises aidant, on ne voit d'irrégularités, de vices, de lâcheté que dans Québec, et l'on n'y voit pas autre chose. Si des incidents désagréables se produisent simultanément dans Québec et dans les autres provinces, on s'indigne exclusivement des incidents québécois. Rappelez-vous la période des grèves, pendant la dernière guerre. Une grève, occasionnée par une demande d'augmentation de salaires, paralysait les usines d'aluminium d'Arvida. Les grévistes étaient en majorité des ouvriers canadiens-français, adhérents d'un syndicat catholique. Le ministre Howe réunit les journalistes pour traiter ces ouvriers de saboteurs et d'agents de l'ennemi. Sa déclaration servit à exciter toute la population anglaise du pays contre la province de Québec. Une grève aussi fâcheuse suivait son cours, en même temps, dans l'avionnerie de la *National Steel Car* à Hamilton. Une autre se prolongeait dans les houillères du Cap-Breton. Ni la grève ontarienne ni la grève néo-écossaise ne suscitaient la colère du ministre. Seuls, les grévistes canadiens-français sont des saboteurs, des agents de l'ennemi, des membres de la cinquième colonne.

Mais en dehors des périodes de crise?

A l'heure où j'écris, en période de calme, le gouvernement fédéral dispose d'une majorité absolue, et peut donc gouverner le plus légalement, le plus constitutionnellement du monde, sans tenir le moindre compte de la province canadienne-française. Qu'une pareille situation puisse se produire, c'est la condamnation irrécusable

sable du régime. Il peut exister et il existe des situations prolongées où le gouvernement de notre pays peut le plus légalement, le plus constitutionnellement du monde, agir comme si la nation canadienne-française n'existait pas. Un peuple dans ces conditions peut survivre, il ne peut pas vivre, ce qui s'appelle vivre.

En dehors des périodes de crise et des périodes où le gouvernement fédéral n'a pas besoin d'un seul vote québécois pour s'assurer une majorité parlementaire, quel est le sort des Canadiens français ? C'est le sort d'une minorité, en présence d'une majorité vigoureuse et intolérante. George Drew n'a-t-il pas rappelé aux Canadiens français, « race de vaincus », qu'ils ne doivent leurs droits qu'à la « tolérance » de l'élément anglais?

*L'immigration, procédé pour noyer  
les Canadiens français*

Pour maintenir les Canadiens français dans l'état de minorité, les gouvernements fédéraux, libéraux ou conservateurs, ont recouru à l'immigration massive.

Le grand organisateur de l'immigration fut Clifford Sifton, ancien procureur général du Manitoba, devenu ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Laurier, et resté l'un des plus célèbres francophobes et antipapistes de l'histoire du Canada. Sifton avait inspiré et déclenché les persécutions scolaires qui avaient provoqué la fameuse affaire des écoles du Manitoba, que nous évoquerons dans un autre chapitre.

A cette époque, l'élément franco-catholique constituait encore une forte proportion de la population totale, dans l'Ouest canadien. Avec un peu de renfort,

et sa forte natalité aidant, cet élément pouvait redevenir la majorité. Sifton poursuivit un triple but: procurer du fret et des clients au Pacifique-Canadien, qui avait reçu des terres en concession et les vendait aux immigrants; peupler l'Ouest avec de futurs électeurs pour Sifton et son parti; et, *last but not least*, noyer l'élément canadien-français. Et je t'attire des Anglais, mais aussi, à la pelle, des Ukrainiens, des Finlandais, des Doukhobors, en bon nombre imprégnés d'idées socialistes et quittant la Russie pour se soustraire au service militaire.

Les successeurs de Sifton ont poursuivi sa politique, d'accord avec les réseaux de chemins de fer et de navigation. Il fallait à tout prix éviter la constitution, dans l'Ouest, d'une autre province canadienne-française, qui eût, avec Québec, encadré l'Ontario et peut-être assuré au Canada une population de majorité française — peut-être livré aux Canadiens français le contrôle de la législation fédérale.

En vertu de l'*Empire Settlement Act*, loi adoptée en 1925, le gouvernement King abaissa les taux de transport en faveur des immigrants britanniques, offrant même le transport gratuit des enfants. Il en coûtait moins cher à une famille anglaise d'Angleterre qu'à une famille canadienne-française de Montréal de se transporter dans l'Ouest. Un colon anglais se rendait de Londres à Vancouver pour \$29.80 et ses enfants ne payaient rien. Un colon canadien versait \$86.90 — presque le triple — pour le trajet de Montréal à Vancouver, et payait la place de ses enfants. L'Anglais était dix fois mieux renseigné, accompagné, encouragé que le Canadien.

De sorte que les fils de nos familles nombreuses passaient toujours aux Etats-Unis, dans les Etats industriels de la Nouvelle-Angleterre, tandis qu'une foule cosmopolite, mais susceptible de s'angliciser, colonisait les provinces de l'Ouest.

Des patriotes ont tenté de vaines démarches. L'abbé J.-Aldéric Ouellette, directeur du bureau des missionnaires colonisateurs, s'entendit avec quelques dirigeants de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. L'abbé Ouellette rédigea des résolutions, suppliant Ernest Lapointe, ses collègues du cabinet et les députés canadiens-français d'accorder aux colons canadiens les mêmes avantages qu'aux immigrants britanniques. Henry Auger, premier vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste, fit adopter ces résolutions, à l'unanimité, au congrès du 8 mars 1928.

Robert Forke, ministre de l'Immigration, fait une réponse peu encourageante. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal décide alors de patronner une requête, basée sur les résolutions du congrès, et pour laquelle on ramassera des milliers de signatures.

La requête se couvre en effet de cent cinquante mille signatures. Léon Trépanier, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste, et Henry Auger, premier vice-président, conduisent la délégation qui remettra cette impressionnante requête aux ministres.

Mais les ministres ont concerté leur action. Un représentant de la province de Québec ne peut guère envoyer promener les porteurs d'une pétition signée par cent cinquante mille personnes dans cette province. C'est le ministre des Postes, Peter J. Veniot, Acadien du Nouveau-Brunswick (Pierre Vignaud, qui avait transformé

son nom), qui se charge de morigéner les Canadiens osant demander l'égalité de traitement avec les immigrants britanniques. Le ministre, rouge de colère simulée, lance des tirades sur les bienfaits de l'immigration. Il traite les pétitionnaires d'esprits à courte vue, troubleurs de bonne entente. Des délégués éprouvent un serrement de coeur en pensant aux Acadiens, compatriotes de ce ministre, qui ne cessent d'émigrer aux Etats-Unis. Léon Trépanier, Henry Auger, d'autres encore, bataillent de leur mieux. Henry Auger exprime son indignation: « C'est pourtant nous qui sommes taxés pour construire les chemins de fer et pour subventionner les compagnies de navigation. » Arthur Cardin, ministre de la Marine, chez qui l'esprit partisan n'a pas entièrement étouffé l'instinct canadien-français, intervient en faveur des délégués. Peine perdue.

Après l'audience, le mécontentement s'exprime assez haut pour inquiéter quelques députés. Mais la discipline de parti est inflexible. Les crédits de l'immigration passent comme une lettre à la poste. Les immigrants britanniques continueront d'être transportés à meilleur compte que les colons canadiens.

L'historique complet de l'immigration, débordant le cadre de cet ouvrage, comporterait d'autres pages aussi instructives. J'en ai cité dans deux causeries d'une demi-heure chacune, données à la radio sur ce sujet à l'automne de 1950 ou au début de 1951. Il est assez compréhensible que les Canadiens français soient toujours restés en garde contre l'immigration, au point de ne rien tenter — ce qui constituait une faute — pour tirer parti de la fraction de l'immigration assimilable à leur

groupe. L'immigrant est un renfort aux yeux des Anglo-Canadiens, un concurrent aux yeux des Canadiens français.

Le gouvernement King a institué les allocations familiales, énergiquement repoussées pendant vingt ans, parce que la Grande-Bretagne les avait instituées, et que l'immigration britannique risquait de se tarir si les immigrants ne retrouvaient pas les mêmes avantages ici. Le gouvernement fédéral institua les allocations familiales pour stimuler l'immigration britannique.

*Portion congrue dans l'administration fédérale*

L'histoire des Canadiens français, dans leurs rapports avec les autorités fédérales, est une longue suite de démarches, de réclamations, de revendications, de protestations, pour élargir la portion congrue qui leur est accordée dans le service civil, ou pour faire observer en pratique les droits théoriquement reconnus à leur langue. Je me chargerais de remplir plusieurs gros volumes avec l'historique de ces démarches. Les archives de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la plus importante de nos sociétés nationales, en débordent.

A cet égard, les Canadiens français n'ont pas avancé d'un mètre depuis 1867. Quand le premier ministre Bennett, annonçant la première liste de 64 conseillers, techniciens et secrétaires pour la conférence impériale de 1932, n'y faisait figurer aucun Canadien français, il n'accomplissait pas un geste insolite et ne manifestait pas une animosité exceptionnelle. Quand C.D. Howe, ministre prépondérant pendant la dernière guerre, s'entourait de régisseurs, que le peuple surnommait des tsars et dont chacun contrôlait un secteur de la vie

économique, il ne pensait pas davantage aux Canadiens français, il ne leur faisait pas meilleure part que Bennett.

Un sous-ministre fédéral, ce n'était pas un très grand personnage il y a trente ans. C'est aujourd'hui un *seigneur*, maître d'une tranche de la vie nationale. Députés et sénateurs font antichambre à sa porte. La Chambre de commerce du district de Montréal — placée hors du tourbillon politique et entraînée à l'objectivité — a écrit dans son mémoire de 1946: « Le fonctionnarisme exerce aujourd'hui une telle influence sur le gouvernement du pays qu'il est devenu un quatrième pouvoir — l'administratif — au moins aussi important dans la pratique que l'exécutif, le législatif et le judiciaire. » Un collaborateur de la revue *Macleans Magazine* du 1<sup>er</sup> février 1947 a écrit: « Le parti libéral a emprunté à l'idéologie socialiste l'adoration des contrôles bureaucratiques, qui ne laissent au Parlement — et je parle du temps actuel, non pas du temps de guerre — qu'un rôle de société de débats, contrôlée de l'extérieur, non par le peuple qui élit ses membres, mais par de petits tsars et de menus dictateurs. »

L'auteur de cette constatation était Charles Gavan Power, député libéral, ancien ministre du cabinet King, organisateur de son parti dans le district de Québec.

Des événements tout actuels illustrent à merveille les observations faites par la Chambre de commerce et par l'ancien ministre il y a une quinzaine d'années.

Le parti libéral, pendant son long règne, a remis Radio-Canada entre les mains d'une clique gauchiste très avancée. Cette clique ne s'applique pas seulement à propager ses idées farfelues, et son amoralisme, mais

aussi à saper le gouvernement conservateur, maintenant au pouvoir. L'opinion s'est émue, s'est vivement et souvent manifestée. Des scandales répétés, dont le plus connu est celui de *La plus belle de céans*, ont fourni aux autorités vingt occasions d'intervenir. J'ai dénoncé, avec preuves à l'appui qui sont toujours disponibles, dix exemples flagrants de la propagande communiste qui fleurit au réseau national de radio-télévision. Le gouvernement n'ose pas bouger. Les gauchistes de Radio-Canada semblent inamovibles, inaccessibles, intouchables. Ils sont au-dessus du gouvernement dont ils se moquent en plein jour et dont ils préparent la défaite.

La Banque du Canada nous a donné longtemps un spectacle analogue. Le gouverneur de cette institution, haut fonctionnaire fédéral, démentait les ministres et contrecarrait leur politique à longueur d'année. Comme il s'agissait du domaine économique où les Anglo-Canadiens sont plus sensibles que dans le domaine idéologique, le gouvernement a fini par se rebeller. Ce fut une belle bataille, de puissance à puissance, toute fraîche à l'heure où j'écris. Le fonctionnaire a fini par démissionner, volontairement, après avoir assené de rudes coups aux ministres — et doublé le chiffre de sa pension. Le gouvernement semble rester maître du champ de bataille, mais il n'oserait pas chanter victoire.

La Chambre de commerce n'exagérerait pas d'une once en écrivant: « Le fonctionnarisme exerce aujourd'hui une telle influence sur le gouvernement qu'il est devenu un quatrième pouvoir — l'administratif — au moins aussi important dans la pratique que l'exécutif, le législatif et le judiciaire. »

Dans cette armée de fonctionnaires, la proportion des Canadiens français diminue graduellement, régulièrement, continue et s'accroît. Elle est de 12 pour cent sous Borden à 12 pour cent sous Samt-urent. Les Canadiens français forment trente pour cent de la population; ils ne sont que douze pour cent dans l'administration.

C'est déjà singulier. Il y a beaucoup plus caractéristique, beaucoup plus grave encore. C'est que, plus on s'élève dans la hiérarchie administrative, plus on considère les postes qui donnent à leur titulaire une grosse influence et un gros traitement, moins les Canadiens français sont nombreux. Si l'on arrive au sommet, on n'en trouve plus ou presque plus.

La revue *National Home Monthly*, éditée à Winnipeg et répandue dans toutes les provinces, a publié, au mois de mars 1949, la liste des 51 principaux bureaucrates qui étaient, selon l'expression du rédacteur Leslie Roberts, le *brain trust*, les véritables « bosses » du pays. Cette liste comprend UN nom canadien-français. Les Canadiens français sont à peu près un sur trois dans le pays. Ils étaient un sur 51 dans la bureaucratie qui inspirait la politique de Louis-Stephen Saint-Laurent, et il faudrait être bien naïf pour s'imaginer qu'ils sont mieux représentés sous John Diefenbaker.

La Chambre de commerce du district de Montréal, dans un mémoire de 1946, et Paul-Edmond Gagnon, député indépendant de Chicoutimi, dans un discours du 26 octobre 1949, ont fourni des statistiques, des chiffres exacts. Paul-Edmond Gagnon a cité le nombre des Canadiens français touchant un salaire de \$3,000 ou plus dans quelques ministères ou grands services.

Au ministère de l'Agriculture, 95 sur 1,132 de ces relatifs privilégiés, soit moins de 9 pour cent; au ministère des Pêcheries, 3 sur 102, soit moins de 3 pour cent; au bureau de l'Auditeur général, 1 sur 62, soit moins de 2 pour cent; au ministère des Mines et des Ressources, 44 sur 760, soit moins de 6 pour cent; aux Affaires des Anciens Combattants, 135 sur 1,693, soit 8 pour cent.

La Chambre de commerce du district de Montréal a publié des tableaux, compilés d'après les rapports de l'Auditeur général, qui font ressortir la part décroissante des Canadiens français à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des salaires. Ces tableaux couvrent trente-sept ministères ou services.

Au tableau des salaires de \$6,000 et plus, vingt-deux ministères ou services sur trente-sept, par conséquent la majorité, ne comprennent aucun Canadien français dans cette classe:

*Canadian Farm Board*, Services nationaux de guerre, Pêcheries, Service du Gouverneur général, Commission canadienne d'Aide mutuelle, chacune de ces administrations comptait en 1946 un fonctionnaire à \$6,000 ou plus: ce n'était pas un Canadien français;

Service législatif du Sénat, Conseil Privé, Office national du Film, Bureau de l'Auditeur général, 2 fonctionnaires à \$6,000 ou plus, aucun Canadien français;

Service canadien de l'Information, Secrétariat d'Etat, Revenu National, Aviation, Armée, Assurances, 3 fonctionnaires à \$6,000 ou plus, aucun Canadien français;

Marine, 4 fonctionnaires à \$6,000 ou plus, aucun Canadien français;

Conseil national de Recherches, 5 fonctionnaires à \$6,000 ou plus, aucun Canadien français;

Division des Impôts, 6 fonctionnaires à \$6,000 ou plus, aucun Canadien français;

Mines et Ressources, 12 fonctionnaires à \$6,000 ou plus, aucun Canadien français;

Agriculture, 13 fonctionnaires à \$6,000 ou plus, aucun Canadien français;

Finances, 14 fonctionnaires à \$6,000 ou plus, aucun Canadien français;

Commerce, 33 fonctionnaires à \$6,000 ou plus, aucun Canadien français.

D'autres ministères ou administrations comptaient UN Canadien français sur 30 ou 40, dans la catégorie des fonctionnaires à \$6,000 et plus.

Les statistiques de la Chambre de commerce datent de 1946, mais elles sont toujours valables, en tenant compte de la hausse générale des traitements. La situation, depuis cette date, a pu s'améliorer sur un point pour se détériorer sur d'autres. Le jour où j'écris ces lignes, pendant l'été de 1961, on signale que pas un seul des dix-sept vice-présidents du Canadien-National, dont les contribuables paient le déficit, n'est canadien-français. La situation est à peu près identique à la Banque du Canada, qui oriente la politique économique, et dans tous les grands organismes fédéraux. Le Canadien français du rang le plus élevé à la Banque du Canada n'exerce aucune influence sérieuse dans cette institution, en dehors des questions de traduction. Le service diplomatique est un de ceux qui nous traitent le moins mal. Nous n'y comptons cependant que 16

pour cent des postes supérieurs — du rang de secrétaire à celui d'ambassadeur.

Les postes élevés le plus facilement abandonnés aux Canadiens français dans l'administration fédérale sont des postes de tout repos, comme la direction de l'Imprimerie Nationale ou la codirection de la bibliothèque du Parlement, sans influence sur la vie politique, économique ou sociale du pays. Le Canadien français nommé conservateur conjoint de la bibliothèque du Parlement est assimilé aux sous-ministres, et porte un habit à palmes et une épée (avec une rigole pour le sang) les jours de réception chez le gouverneur général; mais il n'exerce aucune espèce d'influence, même la plus lointaine ou la plus indirecte, sur les destinées du pays.

J'avais établi vers la fin de la dernière guerre que l'administration fédérale comptait plus de Juifs russes — vous avez bien lu: de Juifs russes — que de Cana-

diens français aux postes clés. Je ne sais si cette situation est changée; l'un des Juifs d'origine russe qui figuraient dans ma statistique vient d'être promu gouverneur de la Banque du Canada. C'est un homme de valeur qui, au contraire de nos Anglo-Canadiens, parle volontiers français. Ma réflexion n'est pas dirigée contre lui, ni, Dieu m'en garde, contre les Juifs d'origine russe en général. J'ai simplement constaté un fait, ajouté à trop d'autres pour ne pas comporter un enseignement.

Le recensement décennal vient de s'effectuer. L'agent du recensement qui s'est présenté chez moi ne parlait pas un traître mot de français. Bien d'autres personnes à Montréal ont reçu la visite d'un recenseur ne parlant pas le français. Il est inconcevable, absolument inconcevable, qu'on ait pu embaucher à Toronto des agents

(hi recensement ne parlant pas l'anglais. Dans de nombreux services fédéraux à Montréal — aux Douanes, par exemple — la plupart des gradés, des chefs, ne parlent pas le français <sup>1</sup>. La situation inverse, à Toronto, est, répétons-le, parfaitement inimaginable.

Ce n'est pas une boutade, mais une observation exacte, qu'il est une heure où le français résonne presque Meut dans les locaux de l'administration fédérale: sept heures du matin, l'heure des femmes de ménage. <sup>2</sup>

Je ne vous soumets pas des outrances de polémiste, titis des constats d'historien. Les autorités les plus officielles de la province de Québec ont, à différentes reprises, reconnu cette situation et élevé de vaines protestations.

---  
1. Il y a quelques années, préparant l'Histoire des Franco-Américains, j'ai voulu soumettre mon manuscrit à des chefs de file Mi mouvement franco-américain en Nouvelle-Angleterre. Je suis allé le confier aux Messageries. Mais il a fallu d'abord passer par le service canadien des Douanes. C'est à Montréal, au coeur de Montréal, près de la gare Centrale. Les trois fonctionnaires à qui j'eus affaire eurent trois hommes de langue anglaise. Je ne leur reproche pas de t te montrés peu aimables. C'est ma faute, puisque je les dérangeais dans leur conversation. Es ont scruté mon texte, comme si l'eût été du chinois. Ils m'ont demandé combien je vendais ce rouleau de papier. J'ai répondu que c'était le manuscrit d'un livre, non pas vendu, mais soumis à des personnes compétentes pour qu'elles suggèrent des retouches, s'il y avait lieu. Les fonctionnaires n'ont rien voulu entendre. Ils ont fixé une valeur arbitraire à mon manus-

it, ce qui entraînait des formalités et des complications à n'en plus finir. Or je savais que des professeurs et des étudiants de l'Université Mc(iill envoient très souvent des manuscrits — en langue anglaise, naturellement — à des correspondants américains, pour suggestions et corrections. Ils n'éprouvent aucune difficulté à faire admettre que cet envoi de manuscrit n'est pas une opération de commerce. Un fonctionnaire de langue française m'eût évidemment accordé les mfinés avantages.

2. Il faut reconnaître que le pourcentage canadien-français, déjà moins élevé, reste très satisfaisant parmi les garçons d'ascenseur.

A la séance du 24 mai 1944, à l'Assemblée législative, René Chaloult signale l'absence totale de Canadiens français au Comité consultatif du Commerce extérieur. Oscar Drouin, ministre des Affaires municipales et du Commerce, cite d'autres cas semblables et renchérit: « On est en train de saboter l'esprit du pacte de la Confédération. Pour ma part, je ne puis endurer cela plus longtemps. »

Maurice Duplessis (chef de l'Opposition): — Vu l'importance de la déclaration que le ministre vient de faire, j'ai le droit de demander s'il parlait au nom du gouvernement. Le premier ministre entretient-il la même opinion?

Adélard Godbout (premier ministre): — Si le chef de l'Opposition veut me soumettre à un examen, je n'ai pas d'objection à le subir. Je n'ai aucune hésitation à protester contre la façon dont, en beaucoup de circonstances, les Canadiens français ont été traités à Ottawa. Les commissions fédérales ont été instituées dès le début sur l'injustice, et l'injustice en découle constamment. Ce n'est pas une fois, mais cent fois, que j'ai protesté, et nous continuons de protester.

Adélard Godbout est un des deux premiers ministres de l'histoire de notre province qui ont laissé le plus lamentable souvenir, en raison de leur subordination totale aux chefs fédéraux, auxquels ils devaient le pouvoir. (L'autre est J.-A. Mousseau, créature de Chapleau.) Il fallait que l'injustice fût bien criante, bien intolérable, pour contraindre Adélard Godbout à la dénoncer.

D'ailleurs sans résultat. Le 25 avril 1947, sous un gouvernement Duplessis cette fois, l'Assemblée législa-

tive de Québec a protesté par un vote unanime — unionistes, libéraux et indépendants, 55 voix contre 0 — contre la situation faite aux Canadiens français dans l'administration fédérale.

*L'armée canadienne, entreprise d'anglicisation*

Nul ne saurait sérieusement contester que l'armée, la marine et l'aviation canadiennes, fortement « intégrées », ne soient pour les Canadiens français, neuf fois sur 10, des écoles d'anglicisation. Des députés de tous les partis ont élevé cette plainte pendant la dernière guerre. Une question posée par Jean-François Pouliot, député libéral, en 1941, a permis d'établir officiellement que les Anglais d'Angleterre, établis au Canada depuis moins de cinq ans, étaient plus nombreux que les Canadiens français dans les services de la Défense nationale. Un autre député libéral, Wilfrid Lacroix, a élevé sa protestation l'année suivante:

« Je tiens à protester également, dans cette Chambre, comme je l'ai fait les années passées, contre le peu de considération que l'on accorde aux Canadiens français dans les services et dans les organismes de guerre. On dirait que plus nous avançons dans la guerre, moins il y a de nominations de Canadiens français. Ces nominations sont tellement rares qu'il faut les chercher à la loupe pour les découvrir, et pourtant nous sommes le tiers de la population et on nous parle toujours d'unité nationale. Il me semble que si l'on veut conserver l'unité nationale au pays, on devrait traiter avec plus de justice ceux qui, dans le pays, ont les premiers défriché le sol. »

On me dira que Pouliot et Lacroix, bien que députés ministériels, manifestaient un tempérament de francs-tireurs. Eh bien ! l'injustice sciemment, volontairement infligée aux Canadiens français dans l'armée a été secrètement mais officiellement reconnue à la même époque.

L'état-major général, d'accord avec le gouvernement, avait chargé des officiers — de langue anglaise — d'une enquête particulière, et fort secrète, sur la relative ou prétendue pénurie des enrôlements dans la province de Québec. Le major W.W. Goforth — l'un de ces chargés d'enquête — reconnu loyalement les handicaps subis par les soldats canadiens-français dans l'armée canadienne, et les efforts systématiques des autorités pour angliciser les Canadiens français (par exemple, en mobilisant, dans la province même de Québec, les unités de langue anglaise en plus forte proportion que les unités de langue française, pour obliger une partie des Canadiens français à s'enrôler dans les unités de langue anglaise, où leur rendement passe inaperçu, où leurs chances d'avancement sont minces, où tout concourt, enfin, à les assimiler).

Le rapport secret de l'état-major aboutit... à l'ouverture d'un bureau de traductions militaires à Ottawa. Quelques fonctionnaires échangèrent leur veston contre un uniforme et grossirent le nombre, déjà respectable, des « *Sparks street officers* ». Pour les esprits les plus larges de l'administration fédérale, le problème canadien-français est un problème de traduction.

1. Department of National Defence (Army): *The Recruiting Problem in the Province of Quebec*. A military appreciation prepared in the Directorate of Staff Duties, General Staff. Ottawa 7th June 1941. (Secret H.Q.S.8798).

La question rebondit à la Chambre des communes et dans la presse, à la suite d'une série d'incidents, au printemps de 1951. Deux députés, Léon Balcer (conservateur) et Paul-Edmond Gagnon (indépendant) attachèrent le grelot. La réponse du ministre Claxton implique l'absolue nécessité, pour un officier canadien-français désirant de l'avancement, de connaître l'anglais à fond. Pierre Vigeant commente dans *le Devoir*:

« Il n'est pas étonnant que nos officiers canadiens-français aient de la difficulté à percer. Il leur faut posséder les deux langues, quand il suffit à leurs concurrents d'en connaître une. C'est M. Claxton lui-même qui nous le dit. Quand bien même un élève-officier canadien-français manifesterait les aptitudes les plus variées, quand bien même il aurait l'étoffe d'un grand stratège, il ne sera pas reçu s'il ne manie pas l'anglais aussi bien que sa langue maternelle. Dans ces conditions, il faudrait que les nôtres soient des surhommes pour occuper à l'état-major la place qui devrait leur revenir. »

*Le Droit* décrit la situation au camp de Petawawa, à une centaine de milles au nord-ouest de la capitale:

« Les aumôniers militaires de langue française se font reprocher l'emploi de leur langue maternelle même dans la chapelle catholique délabrée; les officiers et sous-officiers ne peuvent parler français entre eux dans leurs mess; les simples soldats sont vite rappelés à l'ordre s'ils parlent français, la seule langue dans laquelle ils puissent s'exprimer avec facilité.

« Un jeune officier canadien-français, parfait bilingue, nous a déclaré: 'Non seulement on nous défend de parler français entre nous, mais nous sentons que nous ne sommes pas désirés'. »

Lorenzo Paré, notoirement partial en faveur des libéraux, n'en écrit pas moins:

« M. Claxton, comme la plupart de nos compatriotes de langue anglaise, ne peut encore concevoir « l'unité » sous une autre forme que celle de « l'assimilation ».

Un journaliste français, Michel Tombelaine, visitant les bases et les centres d'entraînement du Canada, note simplement: « L'anglais est la seule langue officielle des militaires au Canada. »

André Laurendeau appelle l'armée et la marine canadiennes « une entreprise permanente d'anglicisation ».

La création du Collège militaire de Saint-Jean, fruit de ces protestations, ne change rien. Les cadets suivent deux années de cours, comme une sorte de transition, pour bien les pétrir, puis sont envoyés à Kingston. Et les grades supérieurs, surtout quand ils s'accompagnent d'un commandement effectif et actif, ne sont guère accessibles qu'à des Canadiens français assimilés. Un rédacteur du *Droit* se demandait, en 1951, s'il n'existait pas une loi non écrite en vertu de laquelle jamais une division canadienne ne sera commandée au feu par un Canadien français.<sup>1</sup>

La *Canadian Legion*, qui est la grande association d'anciens militaires au Canada, est le foyer le plus impérialiste et le plus centralisateur du pays. Il ne s'est pas déroulé un seul débat où la *Canadian Legion*, depuis sa

1. Rappelons un trait pittoresque. Dans une élection complémentaire tenue dans le comté de Rimouski, pendant cette période d'entre deux guerres où la participation aux conflits européens — aux conflits de l'Angleterre — n'avait pas bonne presse dans la province de Québec, Eugène Fiset, candidat libéral, dut s'évertuer à expliquer que son titre de général, plutôt honorifique, ne lui donnait aucun droit de commander une armée, « ni même un peloton de soldats ».

fondation, n'ait adopté le point de vue le plus opposé à l'état d'esprit canadien-français, voire le plus hostile aux Canadiens français.

Le sort des Canadiens français dans l'armée de leur propre pays — entretenue en partie par leurs taxes — peut se comparer à ce qu'était naguère le sort des Hindous dans l'armée britannique, ou celui des Sénégalais dans l'armée française. Paul-Edmond Gagnon use d'une autre comparaison: « Pour les Canadiens français, l'armée, telle qu'elle est actuellement constituée, c'est la Légion Etrangère. »

#### *Pas de remède dans le régime actuel*

Les hauts fonctionnaires du ministère du Travail — où les Canadiens français ne jouent aucun rôle — n'ignorent pas seulement le problème social et familial de la province de Québec. Beaucoup d'entre eux sont préjugés contre cette province. Ils ont souvent manifesté une sourde hostilité contre le syndicalisme catholique.

Notre situation dans la Confédération nous condamne ainsi à un rôle de perpétuels plaignants, de perpétuels réclamants, de perpétuels revendicateurs. Rôle négatif, rôle ingrat où les Canadiens français dépensent beaucoup de temps et d'énergie, et qui finit par les aigrir tout en les faisant mépriser et détester par les Anglo-Canadiens incompréhensifs. Comme les Irlandais, avant l'indépendance de leur patrie, passaient dans le monde pour de mauvais coucheurs, de perpétuels mécontents. Des luttes prolongées, des luttes épiques ont été menées pour arracher des satisfactions platoniques — par exemple, pour obtenir du français sur les timbres-poste et pour obtenir la monnaie bilingue (ce qui n'en mettait pas

plus dans notre poche). Luttés nécessaires, mais qui fournissent au nationalisme canadien-français des objectifs moins que secondaires — qui finissent par aiguiller le nationalisme canadien-français vers des bagatelles.

Quand Ottawa semble enfin céder à l'une de ces revendications et nomme un haut fonctionnaire canadien-français, c'est souvent, très souvent, un Canadien français de nom, mari d'une Anglaise ou d'une Irlandaise, qui parle anglais à son foyer et ne partage pas la mentalité de ses supposés compatriotes.

J'écris en historien, sans passion, même si un style rapide suggère parfois l'impression contraire. Il n'est pas mal en soi, pour un fonctionnaire canadien-français, d'épouser une Anglaise ou une Irlandaise. Ma constatation n'a pas un caractère de reproche. Mais j'estime qu'elle est importante pour la raison suivante: quand nous avons une proportion de hauts fonctionnaires canadiens-français, mettons de huit pour cent, la proportion des hauts fonctionnaires *d'esprit* canadien-français, sur lesquels nous pourrions compter en cas de difficulté, est souvent moindre. La situation est donc plus grave que les statistiques ne le révèlent. Et l'on peut bien ajouter que plus d'un Canadien français, nommé à un poste élevé à la suite des réclamations de nos sociétés nationales est un véritable transfuge, entretenant une mentalité opposée à celle de ses compatriotes. Combien de fois les nationalistes ont ainsi fait la courte échelle à leurs pires ennemis !

Ce régime dure depuis bientôt cent ans.

D'aucuns ont pensé à la formation d'un bloc « national » — aux élections — qui placerait l'intérêt canadien-français avant toute consigne de parti. C'est en

somme la formule du Bloc Populaire. Elle a toujours échoué. Elle n'a même pas réussi à drainer les voix des Canadiens français qui, devant l'impossibilité pour un tel groupe de saisir le pouvoir, craignent assez curieusement de « perdre leur vote ». D'autres ont conseillé aux Canadiens français d'assurer la puissance de l'un des grands partis. Cette formule aussi a été essayée. Les Canadiens français ont à maintes reprises assuré la puissance du parti libéral. L'histoire montre les résultats. En démissionnant d'un de ces cabinets libéraux dont les Canadiens français assuraient la puissance, Arthur Cardin écrivait encore, dans sa déclaration de 1945: « Comptons-nous pour quelque chose dans la Confédération? Ce qui s'est passé au cours des trois dernières années nous permet d'en douter. Pourtant n'est-ce pas nous, du Québec, qui avons soutenu, poussé vers les honneurs le parti qui dirige présentement les destinées de notre pays? »

L'atmosphère de la Chambre des communes est étrangère au tempérament des Canadiens français. Un député doit s'y faire élire jeune pour avoir des chances de s'y habituer. Aucun des hommes qui sont passés sur la scène fédérale après une grande carrière dans notre politique provinciale n'a le moins réussi à Ottawa. Ce fut le cas de Chapleau, celui de Gouin, celui de Houde.

Je me rappelle l'aventure de Camillien Houde, élu député fédéral, ce qui comblait un de ses vœux anciens. Je l'accompagnai à Ottawa le jour où il prit son siège. L'un après l'autre, des députés anglais marmonnaient, les bras le long du corps, en regardant leur pupitre, des discours sur des sujets dépourvus d'intérêt pour nous. Houde, maire ultra-populaire de Montréal, invité de tous

les côtés, se montrait toujours à l'aise parmi les Anglo-Canadiens et déridait leurs auditoires aussi bien que les auditoires canadiens-français. Quant à moi, je traite des affaires en anglais, sans hésitation, et après tout j'ai été traducteur, comme tout le monde. Eh bien ! ni Houde à son pupitre ni moi dans la galerie le surplombant n'avons compris cinq phrases dans les discours filandreux prononcés ce jour-là dans l'enceinte des Communes. Houde me dit en sortant: « Rumilly, je suis gelé. » Il n'a jamais pris la parole, il a même renoncé à siéger, et comme il avait des gestes à la Cyrano, son personnage favori, il n'a pas voulu toucher, dans ces conditions, son indemnité parlementaire.

Des députés arrivent à la Chambre des communes animés d'un certain zèle patriotique. La discipline de parti, l'ambiance fédérale, la convoitise d'un poste de juge ou de sénateur, voire d'une promotion ministérielle, ont tôt fait de les ankyloser. Un Canadien français, député ou non, nommé juge, sénateur ou haut fonctionnaire est tenté de considérer notre problème national comme réglé et les revendicateurs comme des trouble-fête. Henri Bourassa comparait le rôle de ces nantis à celui des roitelets nègres, pachas arabes ou rajahs hindous qui, personnellement satisfaits, engageaient leur peuple à la docilité vis-à-vis de la puissance coloniale.

J'hésite à citer le plus récent exemple, car c'est celui d'un ami, et qui s'est déjà montré hypersensible quand je l'ai taquiné dans un article de journal. Mais nous traitons de questions trop graves pour nous arrêter à mi-chemin. Noël Dorion était bien l'un de nos Québécois les plus brillants, les plus instruits, les plus patriotes. Excellent juriste, très français d'esprit et de goûts, à la

fois gourmet (ce qui est une qualité) et gourmand (ce qui est un défaut), vif de repartie, il ne manquait pas de franc-parler. Elu député, il voulut à toute force devenir ministre. Ambition légitime. Cette nomination s'imposait en apparence, puisque Noël Dorion tranchait sans peine sur la médiocrité de notre députation fédérale. Mais son intelligence même constituait en pratique un handicap: les démocraties ont horreur des supériorités. Sa réputation de nationaliste achevait de couler sa candidature. Tout de même, Noël Dorion, faisant des pieds et des mains, a fini par décrocher la timbale. Enfin ministre, il se fait photographier à côté de John Diefenbaker et la photo est communiquée avec cette courte légende: unité nationale. Enfin ministre, l'honorable Noël Dorion prend des positions antinationalistes, stigmatise ceux qui n'éprouvent pas une admiration totale pour le régime de la Confédération et, selon toute apparence, considère notre problème national comme en bonne voie de règlement. La nomination de Noël Dorion a réalisé l'unité nationale...

J'ai cité cet exemple, non pas seulement parce qu'il est le plus récent, le plus actuel, mais en raison même de l'estime que Noël Dorion mérite. Son cheminement à Ottawa est celui des meilleurs parmi les nôtres.

Et que dire des périodes où le premier ministre lui-même est un Canadien français, véritable otage des Anglo-Canadiens, dont il fait le jeu? Laurier a trahi les siens dans l'affaire des écoles du Manitoba comme Saint-Laurent devait les trahir dans la question de la centralisation. C'était facile à prévoir. Le premier ministre canadien-français, comme Laurier, ou demi canadien-français, comme Saint-Laurent, se sent suspect à priori

et tenu à plus de zèle; il ne veut à aucun prix que les Anglo-Canadiens lui reprochent de servir ses compatriotes ou ses coreligionnaires. Les Canadiens français avalent tout, dans ces périodes, pour la gloire d'avoir nominalement un des leurs à la tête du gouvernement.

Je rappellerai un incident, minime en soi peut-être, mais révélateur.

Le ministère (fédéral) des Postes émet assez souvent des timbres commémoratifs. Il y a quelques années, on a demandé au ministre des Postes d'émettre un timbre à l'effigie des martyrs canadiens, héros de notre épopée missionnaire, pour commémorer leur troisième centenaire. Une société historique et touristique de l'Ontario, la *Huronian Sites and Tourist Association*, appuyait vivement le projet. Un député presbytérien s'en faisait le parrain. Des catholiques et des protestants de langue anglaise demandaient donc cet hommage en l'honneur des Jésuites canadiens, découvreurs et martyrs. Le tourisme même devait y gagner, puisque le timbre eût attiré l'attention sur un de ces souvenirs historiques, à la fois grandioses et pittoresques, dont les Américains sont fêrus.

Mais Louis-Stephen Saint-Laurent était premier ministre et Edouard Rinfret, député d'Outremont, ministre des Postes. Ils refusèrent. Ils émettaient un timbre en l'honneur du commerce des fourrures, mais n'osèrent pas en émettre en l'honneur de Jésuites français.

Cette injustice n'était pas sans précédent. Le ministère des Postes a émis un timbre commémorant le deuxième

---

I. Comme il était facile de prévoir, pour des raisons analogues, que le catholique Kennedy, président des Etats-Unis, lâcherait ses coreligionnaires dans la question scolaire.

centenaire de la fondation de Halifax par des Britanniques anglicans et des Allemands luthériens. Mais il a refusé, malgré les démarches de la Société Saint-Jean-Baptiste, d'émettre un timbre commémorant le troisième centenaire de la fondation de Montréal par des Français catholiques.

Un journal ontarien — journal de langue anglaise — le *Midland Free Press Herald* a franchement analysé la décision du ministre des Postes, dans l'affaire des martyrs canadiens. C'est, dit-il, que le premier ministre, Canadien français par la moitié de son sang, et le ministre des Postes, Canadien français représentant une circonscription montréalaise, cherchent à se faire pardonner leur origine. Le *Midland Free Press* n'hésite pas: « Si le premier ministre et le ministre des Postes étaient des Anglais protestants, ils n'auraient pas craint de publier ce timbre. »

Les défenseurs de nos droits nationaux — bleus sous les gouvernements rouges et rouges sous les gouvernements bleus — sont toujours dans l'opposition.

#### *Le gouvernement national du Canada anglais*

Le gouvernement fédéral est devenu le gouvernement national du Canada anglais. Michel Brunet l'a bien observé. Le gouvernement d'Ottawa fournit au Canada anglais les cadres dont toute nation a besoin pour se développer et s'épanouir. Tout est pensé en anglais, en fonction du Canada anglais. Les lois édictées à Ottawa sont préparées par de hauts fonctionnaires anglo-canadiens, ignorant les conditions spéciales du Canada français. Elles sont souvent calquées sur la législation britan-

nique. Antonio Perrault l'a déclaré au Congrès de la Langue française tenu à Québec en juin 1937:

« La législation fédérale menace l'esprit français... Les hauts fonctionnaires fédéraux sont anglais; ils ne s'inspirent jamais de l'esprit français lorsqu'ils préparent cette législation. Pour simplifier leur travail, ils copient souvent le texte de la loi canadienne sur une loi londonienne. »

Notre loi d'assurance-chômage, par exemple, est calquée sur une loi anglaise.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal déclare à son tour, dans un manifeste publié en 1940: « Les lois fédérales, conçues dans un esprit complètement différent du nôtre, ignorent notre organisation familiale, notre organisation sociale, notre organisation religieuse. »

J'ai déjà fourni l'exemple du crédit agricole. L'Etat fédéral, ayant décidé la création d'un crédit agricole, chargea le Dr Tory, président de l'Université de l'Alberta, d'en dresser les grandes lignes. Le Dr Tory conçut naturellement son projet en fonction des besoins de l'Ouest. Puis une commission fédérale fixa les modalités, y compris les taux d'intérêt. Et cette commission fédérale s'inspira, elle aussi, des besoins de l'Ouest.

Or l'exploitation agricole n'est pas du tout la même dans l'Ouest et dans l'Est, en Alberta et dans la province de Québec. Les règlements ne s'adaptèrent pas à la situation de nos cultivateurs. Le taux d'intérêt, fixé à 6½ pour cent, était supportable pour les fermiers de l'Ouest, exploitant de vastes domaines, mais non pour les cultivateurs de Québec. Enfin la commission fédérale craignit

que nos habitants, propriétaires d'un sol à faible rendement, et chargés d'enfants, ne puissent rembourser. Elle rejeta beaucoup de demandes.

Bref, le nombre de prêts fut infime dans notre province, presque nul dans certains comtés. Nos habitants baptisèrent l'entreprise fédérale « un prêt qui ne prête pas ».

L'Etat provincial — le gouvernement Duplessis — décide à son tour la création d'un crédit agricole. Il en confie le plan à des hommes de chez nous, qui recherchent les conseils du président et d'anciens présidents de l'Union Catholique des Cultivateurs. Ces hommes de Québec conçoivent un plan en fonction des besoins des cultivateurs de Québec. Et la réussite est aussi complète que l'avait été l'échec fédéral.

Tirons d'autres exemples du ministère de la Santé. Le Bulletin de ce ministère — fédéral — publie un article sur la lutte contre le cancer au Canada. L'auteur énumère ce qui s'accomplit dans les différentes provinces. Il méconnaît les très beaux efforts et les très beaux résultats obtenus dans la province de Québec. L'auteur mentionne fièrement que l'Institut du Cancer du Manitoba possède une provision de radium, mais il semble ignorer l'existence de l'Institut du Radium de Montréal. Ce fonctionnaire ne connaît pas la province de Québec. Il n'y est peut-être jamais allé. Comment son travail serait-il adapté à nos besoins ?

La Division de l'hygiène alimentaire, du même ministère, publie des menus et des recettes. Il m'est tombé sous la main des menus et des recettes ne correspondant pas du tout aux habitudes alimentaires des Canadiens français. Quoi d'étonnant ? Le rédacteur puisait dans des livres de cuisine anglais, édités à Londres.

Mon livre sur *l'Autonomie provinciale*, paru il y a treize ans, est gonflé d'autres exemples. J'y cite cet autre Bulletin du ministère de la Santé qui développait ce thème: « Quand on attend une naissance, ou quand un membre de la famille tombe malade, dans les foyers canadiens, le cri instinctif est: Appelez les V.O.N. » Les V.O.N., ce sont les infirmières du *Victorian Order of Nurses*. Le bulletin fédéral ne donnait aucune publicité analogue aux initiatives canadiennes-françaises, à celles des communautés religieuses, par exemple. Eh bien, les V.O.N. ont leur mérite. Mais il faut ignorer notre mode de vie pour imaginer que la réaction instinctive, dans un foyer québécois atteint par la maladie, se traduit par le cri « Appelez les V.O.N. » !

Ces exemples portent sur ce qu'on peut appeler des détails. Mais il y a beaucoup plus grave. Le sous-ministre qui a été le grand organisateur du ministère de la Santé à Ottawa est le fameux Dr Chisholm, qui ridiculise la religion, prône la liberté de l'instinct et nie toute distinction entre le bien et le mal. L'indignation publique a exigé son départ, mais les ministres libéraux, ses amis, lui ont procuré une belle sinécure. Et Chisholm, avant de partir, a bourré le ministère de fonctionnaires et de médecins appartenant à son école. De sorte que si le ministère fédéral arrive à ses fins — nous parlerons tout à l'heure de la centralisation — ce sont des disciples de Chisholm qui contrôleront nos institutions d'assistance.

*Un peuple dont la législation est inspirée par un esprit étranger n'est pas véritablement sorti de l'état colonial.*

Il ne faut pas s'indigner, ni même s'étonner, de la portion si chichement mesurée aux Canadiens français

dans l'administration fédérale. Les Anglo-Canadiens, maîtres de cette administration, pensent naturellement aux leurs, à leurs anciens condisciples, à leurs parents, à leurs camarades de club. Ils songent aux problèmes de leurs communautés, de leurs provinces respectives. Il leur faut un effort particulier, pour se rappeler l'existence des Canadiens français et la nécessité de leur faire une part. Les Anglo-Canadiens agissent au détriment des Canadiens français même sans y mettre de parti pris. C'est le cas dans les exemples cités plus haut, pris dans les services du ministère de la Santé.

Le fils d'une très grande famille canadienne-française que je connais a étudié le génie forestier à Fredericton, plutôt qu'à l'université Laval, pour avoir plus de chances d'avancement dans le service forestier fédéral, noyauté par les anciens de Fredericton.

Supposons que, par impossible ou quasi-impossible, un Canadien français patriote devienne sous-ministre à Ottawa. Ses adjoints, ses secrétaires, ses collègues, ses dossiers, tout est en anglais. tout est anglais. Ce n'est évidemment pas lui qui imposera la langue française ou la mentalité française. Il devra s'adapter ou s'en aller.

Au ministère de la Défense nationale, on ne trouve pas plus de français que de turc ou de chinois. Sauf exception, comme celle du service de la traduction, l'emploi du français comme langue de travail est impraticable dans les services fédéraux. L'emploi du français dans un ministère fédéral risque d'apparaître comme une manifestation déplacée de nationalisme, un défi, une provocation. Des fonctionnaires de langue française échangent la correspondance officielle, entre eux, en anglais. J'ai eu en mains, pour préparer l'histoire de la province de

Québec, le journal de campagne des régiments canadiens-français pendant les deux « grandes guerres ». Ces documents au jour le jour sont rédigés en anglais. Je ne trouve qu'une seule exception, celle du Régiment de la Chaudière, dont le journal de campagne est généralement rédigé en français. Encore le rédacteur doit-il farcir sa narration de termes anglais. On y lit par exemple: « Le Commanding Officer et l'Intelligence Officer se rendent à la Brigade pour Order Group. » Le journal de bord des brise-glaces du Saint-Laurent, où le personnel est entièrement canadien-français, n'est rédigé qu'en anglais.

La pensée anglaise est parfois traduite, comme le *Hansard*, à l'intention des Canadiens français. Elle reste de la pensée anglaise. Sans parler du délai de traduction, parfois très long, si long que les plus patriotes des Canadiens français se résignent à recevoir le document anglais plutôt que d'attendre, pendant des mois, un texte français dont l'intérêt sera périmé.<sup>1</sup>

L'importance même prise par le service de traduction à Ottawa — le seul service de caractère canadien-français — démontre le danger de ce régime. Un peuple de

---

I. Sans parler des infidélités ou obscurités de traduction. Ayant à traiter une affaire, importante pour mes intérêts, avec la Société Centrale d'Hypothèque et de Logement d'Ottawa, j'ai écrit en français à cette « Compagnie de la Couronne ». Je reçois une réponse, très probablement traduite, et qui veut être du français mais n'est qu'un charabia incompréhensible. (Août 1961). Je devrai me résigner à écrire en anglais au Central Mortgage d'Ottawa, pour comprendre ses réponses. Combien d'entre nous renoncent ainsi à l'emploi du français, théoriquement autorisé, dans la correspondance avec l'administration fédérale!

traducteurs ne peut pas s'épanouir. J'ai fait cette démonstration plus au long dans *L'Autonomie Provinciale*, parue en 1948.

Encore l'obligation de traduire certains textes en français apparaît-elle aux hauts fonctionnaires fédéraux comme une sorte de poids mort, un handicap, une agaçante perte de temps et d'énergie.

Aux gouvernants, aux administrateurs anglo-canadiens, tout le fait canadien-français apparaît comme un handicap. A chaque décision importante du Canada anglais, il faut persuader les Canadiens français, surmonter leur opposition, écarter leurs réclamations. Mettons-nous dans la peau d'autrui. Aux yeux des Anglo-Canadiens, le Canada français est un boulet à traîner.

Nos orateurs officiels, en tournée à l'étranger, principalement en France, ne manquent jamais de citer en modèle la « bonne entente » régnant ici. Mais rien n'est plus faux qu'un discours officiel. Pourquoi le Canada, en 1961, n'a-t-il pas encore de drapeau distinctif ? C'est parce que la majorité des Anglo-Canadiens voudraient retenir, sur ce drapeau, un symbole britannique, alors que les Canadiens français, à la quasi-unanimité, n'en veulent pas. Rien n'illustrerait mieux l'opposition foncière et permanente des deux groupes ethniques.